envisagées sous différens points de vue, et offriront à VV. NN. PP., dans leur présente session, une série étendue de travaux difficiles.

» Je ne doute nullement de leurs résultats utiles et satisfaisans pour la patrie.

» Animés d'un même amour pour elle, nos communs efforts atteindront, avec le secours de la protection divine, le but vers lequel tendent constamment vos désirs et les miens, la prospérité de nos concitoyens. »

Après la prononciation de ce discours d'ouverture, le roi se lève et quitte la salle avec ses augustes fils et son cortége, étant reconduit par la commission qui avait accompagné S. M. à son entrée. Des salves d'artillerie annoncent son départ.

Au retour du roi à son palais, S. M a été accueillie par les plus vives démonstrations de respect des nombreux spectateurs rassemblés sur son passage.

La séance est levée.

Les esprits encore occupés, en sens divers, de la publication récente de la convention conclue avec la cour de Rome, attendaient avec une sorte d'impatience les paroles royales, gage toujours nouveau de l'ineffable bonté de l'auguste fondateur de la dynastie sous laquelle nous avons le bonheur de vivre. Le discours de S. M. est venu à propos pour rassurer ceux que la publication de la bulle de Sa Sainteté avait tant soit peu alarmés; ils y ont trouvé la preuve que les lois de l'état ne sont pas livrées sans garantie à des interprétations qui s'éloigneraient du sens formel et véritable de la convention, laquelle doit seule servir de règle et rester l'objet du respect que nous accordons volontiers à tout acte émanné de la prérogative royale. Nous croyons être d'accord avec tous ceux qui jugent froidement et sans prévention, en admettant l'opinion que le gouvernement ne s'écartera pas de ses principes sur la nécessité d'avoir un clergé instruit et attaché aux lois fondamentales de l'état, et qu'il saura maintenir ces principes tout en exécutant les engagemens qu'il a pris. Si nous nous abstenons aujourd'hui d'émettre une opinion sur cette mesure, objet de tant de controverses, c'est qu'elle ne doit pas trouver place au milieu des réflexions destinées à faire ressortir l'intérêt qui s'attache naturellement aux paroles consolantes, descendues du haut d'un trône appuyé sur l'amour d'un peuple fidèle et dévoué.

Le gouvernement est constamment attentif à ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits. Le traité de navigation avec les Etats-Unis du Méxique et les arrangemens pris avec la Suède l'attestent. Nous conservons l'espoir que ces principes libéraux seront écoutés un jour aussi par la France et la Prusse, et que des conventions fondées sur l'intérêt mutuel viendront mettre un terme à des entraves qui pèsent particulièrement sur l'industrie agricole du Grand-Duché. Cette industrie, la plus précieuse de toutes, se relève, à la vérité, des coups funestes que lui ont portés le bas prix des céréales; mais elle n'atteindra chez nous, à un certain degré de perfection, que lorsque les capitaux deviendront moins chers et moins rares; et, s'il faut exprimer notre pensée toute entière, nous dirons sans détour, que sa prospérité exigerait que le cultivateur pût, dans des circonstances données, trouver des secours sous une garantie satisfaisante, afin de le soustraire à la nécessité de recourir à des opérations ruineuses.

De nombreuses concessions récemment accordées attestent, en effet, que l'exploitation des mines est poussée avec activité. Dans notre province, nous n'en sommes encore qu'aux recherches; celles-ci auraient acquis un plus grand degré d'avancement si l'organisation du corps des ingénieurs des mines eût précédé ces recherches au lieu de les suivre. Espérons que l'arrêté récemment publié, pour y parvenir, aura pour résultat la formation d'une école d'application, propre à répandre les connaissances indispensables, non-seulement pour diriger l'exploitation des mines de houille, mais aussi pour conduire celles qui pourraient être établies sur d'autres substances moins répandues, et moins connues par conséquent, dans les autres provinces du royaume.

L'industrie manufacturière a besoin, dans cette province, d'être fortement protégée, parce qu'elle n'est qu'à sa naissance en la comparant aux progrès qu'elle a faits ailleurs. Cette protection est abandonnée toute entière à l'action éclairée du gouvernement. Il a donné, à cet égard, les preuves les plus palpables de son désir de l'aider et de la soutenir; ce n'est donc pas sans fondement que nous nous livrons à l'espoir d'une amélioration graduelle. Ce seront plus particulièrement les communications de tout genre, auxquelles on attache une si grande importance dans notre royaume, qui seconderont le développement de nos ressources industrielles.

L'organisation judiciaire pourra recevoir son complément dans cette session; mais il est bien à craindre que le système de législation ne recevra pas le sien. Trois codes à examiner et beaucoup de dispositions sur lesquelles il y aura nécessairement une grande divergence d'opinion, ne semblent pas nous présager un résultat final à la clôture de cette session. Espérons que l'on s'entendra, et qu'après avoir provoqué d'avance les observations sur le code pénal, on ne sera pas long à en élaguer ce qui a été justement signalé comme contraire à nos mœurs, et peu en harmonie avec les lumières que l'on se fait gloire de favoriser et de répandre.

MÉLANGES.

DES CARRIÈRES DE GYPSE DANS LE GRAND-DUCHÉ.

De toutes les provinces du royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché est la seule qui fournisse cette substance si intéressante pour le naturaliste, si précieuse pour l'agriculteur, mais dont les arts n'avaient point encore partagé l'exploitation avec l'industrie rurale, sans doute parce que nulle part les carrières n'offraient des produits aussi distingués que dans le Grand-Duché.

Ces carrières de gypse couvrent presque toute la surface du district de Grevenmacher; elles sont encore communes dans le district de Luxembourg, et il en existe plusieurs très-importantes dans celui de Diekirch.

Les minéralogistes ont distingué plusieurs espèces de gypse, dont les gisemens sont tantôt en couches, tantôt en amas, masses ou dépôts; ce sont:

1° Les gypses primitifs;
2° Les gypses de transition ou secondaires anciens;
3° Les gypses secondaires plus nouveaux;
4° Les gypses tertiaires ou calcarifères avec soufre;
5° Les gypses récens;
6° Les gypses d'alluvion.

Les gypses du Grand-Duché, d'après les observations recueillies jusqu'à ce jour, semblent tous appartenir à la seconde espèce, celle de transition ou secondaires anciens; ces gypses, toujours compacts, ont reçu le nom d'*albâtre gypseux*. Dans d'autres pays, ils sont généralement d'un beau blanc de neige, mais ceux du Grand-Duché offrent ce beau blanc nuancé de couleurs tellement diversifiées, que la même carrière en présente souvent de nombreuses variétés: ces variétés sont surtout remarquables dans les carrières de Mutfort; les couleurs tout-à-fait orientales qui distinguent l'albâtre gypseux tiré de ce territoire, lui ont valu l'honneur d'être employé pour couvrir les parois d'une salle du pavillon de *Terwueren*, et l'année dernière, il a servi pour lambrisser la salle du trône du nouveau palais royal élevé à Bruxelles. Cette haute et éclatante appréciation d'un produit jusqu'à ce jour exclusivement abandonné dans notre pays aux besoins de l'économie domestique, semble désormais destiné à passer dans le domaine des arts et leur présenter une conquête digne d'en accroître la richesse.

Nous apprenons, en effet, avec un sentiment de plaisir et d'orgueil patriotique, qu'une manufacture vient d'être établie à Remich, dans laquelle cette substance est façonnée pour toutes sortes d'usages. Des meubles sortis de cette manufacture naissante et que nous avons eus sous les yeux, offrent, par la finesse de l'exécution, la beauté et le poli de la matière, de quoi satisfaire les exigeances même du luxe et sont dignes de rivaliser avec tout ce que l'albâtre, dans des contrées plus méridionales, a fourni de plus pur et de plus agréable aux yeux. La variété blanche efface, par sa netteté et son éclat, les marbres d'Italie, et peut soutenir la comparaison avec l'albâtre de Volterra; les autres variétés sont distinguées par un fond de couleur et par des accidens qu'on rechercherait en vain dans tous les marbres connus.

La manufacture de Remich a, pour ainsi dire, résolu le premier et le plus important problème, celui de l'application du poli qui s'effectue par des procédés entièrement différens de ceux dont les marbriers font usage. Espérons que les directeurs de cet établissement, hommes de goût et artistes, s'attacheront avec soin à donner aux produits qui vont sortir de leurs ateliers, cette élégance de formes que comporte si bien la matière qu'ils mettent en œuvre, et qui, seule, peut assurer à leur entreprise un succès durable, mais universel.